

# **REVENDICATION D'INTERET GENERAL**

## **SECURITÉ / JUSTICE**

**-Affectation de 5 postes supplémentaires de magistrats notamment pour traiter rapidement les affaires Civiles et Familiales.**

**-Mise en place d'un numéro vert gratuit pour signaler tout début de construction illégale.**

**-Centre Éducatif Ferme exclusivement REGION GUYANE et augmentation sans délai des places.**

**-Création d'un centre Éducatif Renforcé pour les Filles.**

**-Commissariat à Rémire-Montjoly, Kourou, Matoury et Saint-Laurent du Maroni**

**-Négociation SANS DÉLAI d'UNE CONVENTION DE READMISSION DES DETENUS venant du GUYANA, DU SURINAM, du BRESIL et des Pays de la CARAIBES.**

**-Destruction immédiate de Squat et Mise en place d'un camp d'hébergement sous responsabilité d'État.**

**Prendre en compte le nombre des étrangers en situation irrégulières répertoriés dans le cadre du recensement complémentaire dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement des Collectivités territoriales.**

## **LA SANTÉ**

**-Création d'un Institut de l'Humanitaire, financé par le Ministère de la Coopération chargé de prendre en charge administrativement et médicalement les Migrants.**

-Redéfinition de l'ordonnance du 26 janvier 2005 relatif au recrutement de médecins (hors Union-européenne).

-Mise en place d'un plan d'évolution des Centre Délocalisés de Santé (CDS) en hôpitaux de proximité performant : (Saint-Georges, Maripasoula).

## **LE CADRE ECONOMIQUE**

**-Affectation des recettes provenant de l'or saisie sur les sites d'orpillage clandestin reviennent aux populations des sites endommagés.**

-Mise en place d'un fond de compensation (crédit-carbone) pour la séquestration des émissions de carbones par la forêt Guyanaise.

**L'Etat doit s'acquitter sans délai de la taxe sur le FONCIER NON-BATI sur le massif forestier de GUYANE.**

## **COLLECTIVITE TERRITORIALE**

-Conversion du prêt de la CTG de 53 Millions d'euros en SUBVENTION EXCEPTIONNELLE et annulation de la dette de 220 millions d'euros de la CTG.

-Augmentation des dotations des Collectivités locales, pour leurs permettre de retrouver une situation financière saine.

-Garantir une compensation intégrale à la CTG des 27 millions de l'Octroi de mer rétrocédés aux communes **GARANTIR LES 9 MILLIONS DE MANQUE A GAGNER DANS LA LOI DE FINANCE RECTIFICATIVE DE 2017.**

## **JEUNESSE FORMATION**

**-Affecter sans délai une dotation exceptionnelle de 2.640.000 d'euros à la mission locale et réouverture immédiate des antennes de Maripasoula, Saint-Georges et Kourou.**

**-Augmentation des places aux RSMA et dérogation au principe d'admission pour les jeunes qui ont commis un délit mineur.**

- Multiplication des écoles de la deuxième chance
- Traitement sans délai le problème de la déscolarisation
- Définir et Adapter les rythmes scolaires au climat de Guyane